

Réf : ...../PAG

Rabat, le 02/12/2020

**AUX**  
**Concurrents ayant retirés ou téléchargés**  
**le CPS/RC relative à l'AO n°12/2020**

**Objet :** Réponse à la demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire concernant l'appel d'offres ouvert N°12/20 relatif à la refonte du système d'information RH englobant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

**Les questions :**

**La performance de la solution :**

La grille de notation ne comprend pas la partie solution. Comment sera noté la performance de la solution ?  
Est-ce ce que la grille pourra-t-elle être modifiée pour inclure ce critère ?

**Les éléments de réponse sont comme suit :**

**Concernant la performance de la solution :**

La solution proposée doit répondre aux exigences demandées au niveau du CPS (détail : voir termes de références).

Toute offre proposant une solution non conforme aux exigences demandées sera écartée.

Aucun changement de la grille de notation n'est prévu.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie d'agréer, nos salutations distinguées

**P. Le Directeur Général**  
**et P.O Le Secrétaire Général**  
**Signé : Mohamed PARHAT**